



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/07/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	36

DATE DE LA CONVOCATION

5 juillet 2012

L'an deux mille douze, le 10 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue sur la convocation en date du 05 juillet 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, PETIT-COULAUD, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, POUGET-CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants : GAUCHER

Suppléantes :

Excusés : Mmes CAPS, PATEYRON

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, CHABROUX,

Procuration de Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Modification du plan de financement prévisionnel relatif à la création du sentier de découverte des landes et tourbières de la Mazure et précisions sur le projet de la rigole du diable

Le Président rappelle que par la délibération n°2012/03/02 du 21 mars 2012, le Conseil communautaire a validé l'avant-projet détaillé et le plan de financement relatifs à la création des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la Rigole du diable.

Il explique que ces deux projets qui consistent tous deux en l'aménagement de deux boucles de randonnées seront réalisés en deux phases : une première phase création/aménagement du sentier, une seconde phase création d'outils de découverte. Il précise que les outils de découverte consisteront en l'édition de livrets de découverte associés à des plots numérotés mais aussi en l'édition de documents de promotion et en la création de supports pédagogiques.

Il explique également que des financements sont mobilisables dans le cadre du contrat de Parc du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin. Toutefois, les deux projets doivent être traités distinctement car le sentier de découverte des landes et tourbières de la Mazure s'inscrit dans le cadre de l'aménagement des Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) du PNR (fiche 11.2) alors que celui de la Rigole du diable s'inscrit dans le programme des sites d'interprétation du PNR (fiche 11.1).

Il rappelle le montant estimatif (niveau APD) des travaux portant uniquement sur la phase création/aménagement des deux sentiers :

- Sentier de découvertes des Landes et tourbières de la Mazure : 106 335 € HT ;
- Sentier de la Rigole du Diable : 24 120 € HT.

Le Président explique que, pour les projets de sentiers de découverte dans les SIEM (dont le sentier de découverte des landes et tourbières de la Mazure), le PNR de Millevaches a fixé un plafond pour l'ensemble des dépenses éligibles, soit création / aménagement et interprétation, à hauteur de 90 000 € HT sur lequel s'applique un taux d'aides mobilisables de 77%.

Le montant de dépenses pour les seuls travaux de création / aménagement du sentier de découverte des landes et tourbières de La Mazure (106 335 € HT) étant supérieur à ce plafond de dépenses éligibles, le Président indique :

- qu'aucune aide ultérieure ne pourra être mobilisée sur la partie « interprétation » du sentier (estimation à 14 200 € HT) ;
- et que l'autofinancement de la Communauté de communes sur les travaux de création / aménagement est donc supérieur à celui prévu dans la délibération initiale du 21 mars 2012 (initialement : 23% de 106 335 €, soit 24 457,05 € HT).

Le Président indique donc que le Conseil communautaire doit se prononcer sur le nouveau plan de financement relatif aux travaux de création / aménagement du sentier de découverte des landes et tourbières de la Mazure, qui, dans sa configuration la plus favorable serait le suivant :

Dépenses éligibles en € HT	Recettes éligibles en € HT
- Aménagement du sentier de la tourbière de la Mazure : 90 000 € HT	- Etat - 10 % : 9000 € - Région - 20% : 18 000 € - Département - 7 % : 6300 € - Europe (FEDER) - 40 % : 36 000 € - Communauté de communes - 23 % : 20 700 €
TOTAL DES DEPENSES : 90 000 €	TOTAL DES RECETTES : 90 000 €

La part réelle d'autofinancement des travaux d'aménagement du sentier des landes et tourbières de la Mazure s'élève donc à 37 035 € HT (20 700 € + 16 335 € de dépenses non éligibles).

Le Président précise qu'il s'agit des seules possibilités de financement existantes pour les travaux de création / aménagement du sentier des landes et tourbières de la Mazure.

Le Président précise que le plan de financement relatif au projet de sentier de découverte de la rigole du diable, qui porte uniquement sur la première phase du projet (création/aménagement), reste quant à lui inchangé. Le taux de subventions mobilisable est de 78% du montant total sur ce projet.

Le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement modificatif des travaux de création / aménagement du sentier des landes et tourbières de la Mazure.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le nouveau plan de financement du projet d'aménagement du sentier des landes et tourbières de la Mazure et autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat, de la Région Limousin, du Département de la Creuse, de l'Europe.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 11 juillet 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD